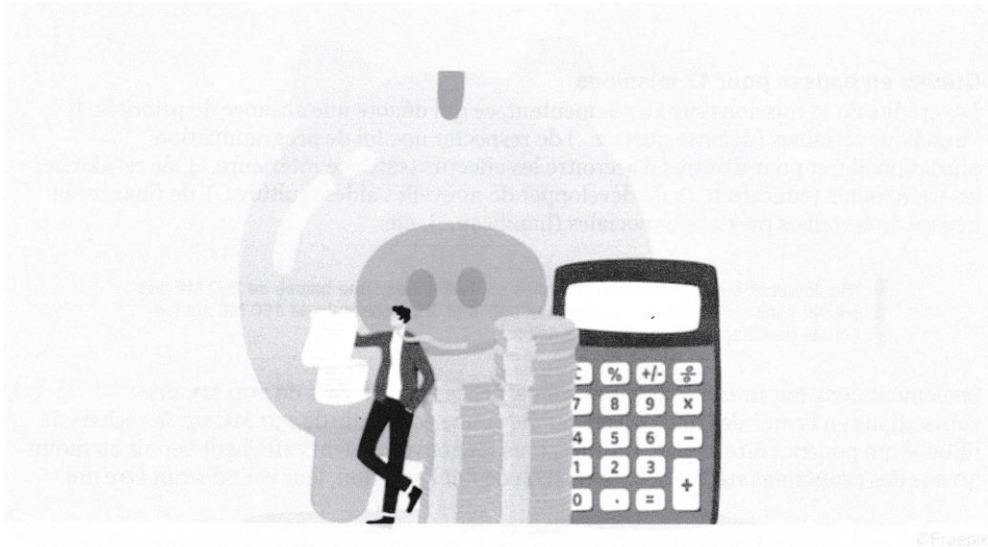


De la coupe aux lèvres

Budget 2022 : des dépenses 'piloteables et évitables'

L'ajout de nouvelles dépenses fait douter de la promesse de maîtrise de la dépense publique



Mécomptes publics, François Ecalle

Le gouvernement vient de présenter les grandes orientations du budget de l'État pour 2022. Il apparaît que les crédits entrant dans le champ de la "norme de dépenses pilotables" augmenteront de 10,8 Mds€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2021.

■ "Il s'agit donc de dépenses pérennes qui vont majorer durablement le déficit public alors qu'elles sont en principe évitables"

Cette "norme de dépenses pilotables" exclut notamment les dépenses incompressibles comme la charge des intérêts de la dette, les pensions des agents de l'État ou les versements à l'Union européenne mais aussi les dépenses exceptionnelles et temporaires comme celles qui résultent des plans d'urgence et de relance mis en œuvre à partir de 2020. Il s'agit donc de dépenses pérennes qui vont majorer durablement le déficit public alors qu'elles sont en principe évitables.

La variabilité des “dépenses pilotables”

Le périmètre de ces dépenses “pilotables” a varié au cours du temps (de même que leur appellation), mais il est possible de reconstituer leur évolution à périmètre constant. Il apparaît alors que les dépenses exécutées ont augmenté de 7,3 Mds€ en 2009, lors de la précédente crise, puis qu'elles ont diminué jusqu'à 2016 (d'une dizaine de milliards au total). Elles sont reparties à la hausse en 2017 et 2018 mais faiblement (environ 2 Mds€ par an) puis ont accéléré en 2019 à la suite du mouvement des gilets jaunes (6,1 Mds€) et en 2020 du fait de la crise sanitaire (13,3 Mds€). L'augmentation prévue pour 2022 est certes inférieure à celle de 2021, mais de nouvelles dépenses pourraient être ajoutées dans le projet de loi de finances, notamment pour financer le nouveau “revenu d'engagement pour les jeunes”.

Crédits en hausse pour 17 missions

Les crédits de 17 missions sur 29 augmentent, ce qui dénote une absence de priorités. Il s'agit pour certaines (défense, justice...) de respecter une loi de programmation pluriannuelle, et pour d'autres d'accroître les effectifs (sécurité intérieure...), de revaloriser les traitements (éducation...), de développer de nouvelles aides (culture...), de financer la hausse de certaines prestations sociales (handicap...), etc.

“Seulement deux mesures d'économies sont affichées : une baisse de 200 M€ des subventions en faveur de l'audiovisuel public et une économie de 150 M€ sur les achats de l'État – qui pourrait être risible”

Seulement deux mesures d'économies sont affichées : une baisse de 200 M€ des subventions en faveur de l'audiovisuel public et une économie de 150 M€ sur les achats de l'État – qui pourrait être risible. En effet, tous les gouvernements affichent depuis au moins 30 ans des économies sur ces achats et, si on en fait l'addition, leur coût devrait être nul.

Dans le programme de stabilité transmis en avril dernier à la Commission européenne, le gouvernement affiche un important effort de maîtrise des dépenses publiques permettant de seulement stabiliser la dette en pourcentage du PIB à l'horizon de 2027. Cet effort était déjà peu crédible avant la présentation de ces orientations budgétaires pour 2022. Il l'est encore moins désormais.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 22/07/2021

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /